

## Fiche-action n°E2

« Favoriser la diffusion de l'information sur les questions énergétiques (possibilités d'économies, promotion des énergies renouvelables, aides financières) »

### Situation et justification

Les habitants de la commune de Bernex, au même titre que ceux du Canton de Genève, disposent de nombreux outils d'informations et de financements permettant d'une part d'envisager des assainissements énergétiques dans les bâtiments et d'autre part d'agir par des comportements adéquats pour économiser l'énergie. Selon leur source ou leur origine, ces outils et cette documentation ne sont pas toujours facilement disponibles pour le grand public. De nombreux programmes pourraient être appliqués de manière plus efficace si ils étaient mieux diffusés. Il s'agit par exemple de :

- Programme de subvention cantonale pour les économies d'énergies.
- Fondation du Centime Climatique.
- Programme Eco 21 de SIG (par ex. économies d'électricité dans les communs d'immeubles).
- Divers programmes de conseil à la rénovation.
- Diverses campagnes de sensibilisation aux économies d'énergies.

Il apparaît que, trop souvent, les propriétaires de villas et copropriétaires d'immeubles de logement ne disposent pas de l'information adéquate et neutre pour envisager des travaux visant à améliorer la performance énergétique de leur bien. Qu'ils soient locataires ou propriétaires, les habitants de la commune n'ont par ailleurs pas toujours à disposition les renseignements qui leur permettent d'économiser de l'énergie en changeant par exemple leurs comportements. D'une manière générale, une meilleure diffusion de l'information sur les questions liées à l'énergie semble nécessaire.

### Objectifs visés :

- Informer et sensibiliser les propriétaires et gestionnaires des bâtiments situés sur le territoire de la commune de Bernex des différentes possibilités de financements disponibles.
- Informer les propriétaires et gestionnaires des bâtiments situés sur le territoire de la commune de Bernex des outils techniques et des procédés permettant d'améliorer le bilan énergétique des bâtiments.
- Informer l'ensemble des habitants de Bernex des diverses actions entreprises dans la commune et des écogestes à favoriser.

### Pertinence « développement durable » de l'action

- Pôle environnemental : Contribue à réduire les gaspillages d'énergie et la pollution atmosphérique. Favorise l'utilisation rationnelle de l'énergie et contribue à générer des actions concrètes en visant à l'économiser.

- Pôle économique : La réduction des gaspillages entraîne une réduction des coûts d'entretien et de maintenance des bâtiments et installations. Par ailleurs, l'action contribue à favoriser l'activité économique dans le domaine des économies d'énergie.
- Pôle social : L'action favorise indirectement l'emploi, dans la mesure où l'activité économique dans le domaine des économies d'énergies est stimulée. L'action favorise également les échanges et le dialogue en matière d'économies d'énergies entre les communiens.

### **Descriptif de l'action:**

La commune de Bernex veille à l'exécution des démarches suivantes (elle peut faire appel à des ressources internes ou externes pour l'exécution de ces tâches) :

- Inventorier et tenir à jour de la manière la plus exhaustive possible les outils de financement disponibles au niveau cantonal et fédéral ainsi qu'auprès des SIG (ScanE, Eco 21, Centime climatique, ...). Le ScanE est l'interlocuteur privilégié pour ce qui concerne l'information spécialisée.
- Inventorier les principaux documents de référence (destiné au grand public) sur l'amélioration énergétique des bâtiments.
- Suivre autant que possible les campagnes de promotion sur les économies d'énergies à différents niveaux et faire la promotion de ces dernières.
- Diffuser ces informations de manière claire et évidente en créant une rubrique « Energie » dans le site internet communal (avec mises à jour périodique), en apportant des éclairages réguliers dans le journal communal, voire en effectuant des mailings ciblés.
- Organiser et diffuser des informations sur les différents prestataires de services dans le domaine des économies d'énergies. La signature d'une charte de qualité ou d'un engagement sur l'honneur peut être par exemple demandée aux prestataires qui souhaitent figurer sur une liste régulièrement mise à jour et mise à disposition des habitants de la commune.
- Envisager l'organisation d'une aide aux procédures administratives (requête en subvention ou auprès du centime climatique) pour les personnes qui souhaitent réaliser des actions visant à économiser l'énergie.
- Permettre aux communiens par des moyens appropriés, mais légers (courrier des lecteurs énergie diffusé sur Internet et dans le journal communal, ou dans une newsletter électronique) de s'exprimer sur leurs expériences, dans le but de guider ceux qui souhaitent s'engager dans des actions.

### **Calendrier :**

Dès acceptation de la fiche action.

### **Responsables :**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge du développement durable (énergie), le-la Président-e de la commission « Développement durable et sports », le Secrétaire général, le Chef du département « Environnement et services extérieurs ».

**Partenaires et mode de participation :**

Les partenaires suivants contribuent à réunir et mettre à jour les données utiles :

- SIG, campagne Eco 21.
- SCANE, outils de financements cantonaux.
- Fondation du centime climatique, outils de financement fédéral.
- Milieux associatifs concernés.
- Minergie.
- Ecole d'ingénieur.
- Newsletter Energie.
- Associations de professionnels dans le domaine de l'énergie.
- Tout autre groupement ou personnes susceptible d'aider au bon déroulement de l'action.

**Budget :**

Un budget prévisionnel de 5000.- doit être envisagé pour la mise en place de l'action. Ces moyens concernent notamment des interventions sur l'architecture du site internet et des petits mandats externes permettant de lancer le programme.

**Indicateurs de développement durable :**

Nombre de connexions sur la rubrique énergie du site internet de la commune.

**Suivi et amélioration continue :**

Etablissement d'un bilan annuel sur la base des indicateurs ci-dessus, à compléter avec la liste des mesures prises et des informations diffusées. Les remarques et propositions transmises par les partenaires ainsi que les habitants de Bernex sont prises en considération.